

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 Juin 2026



16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	40
Conseillers ne prenant pas part au vote :	0
Pouvoirs :	8
Voix délibératives :	48

L'an deux mille vingt-six, le 04 juin, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 27 mai 2026, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, à la salle du Foyer de la Maison des Loisirs à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : Henri ALVAREZ ; André ARROUCHE ; Olivier AZEMA ; Anne-Marie BAEZA ; Jean-Pierre BARTHES ; Denis BILLO ; Marie-José BONNET ; Grégory BOULET ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Pascal CHIAISSO ; Roland COUTOU ; Jean-Yves DUFAUD ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Delphine GAZEL ; Nadège GIL ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Lionel IVANISEVIC ; Amanda LANET ; Jean Pierre LAVABRE ; Christian LIGNON ; Corinne LOPETEGUI ; Luc LOUIS ; Fabrice MARCHAIS ; Benoît MARSAX ; Marie MAYNADIER ; Stéphane MERCY ; Nolwenn MILLET PION ; Sylvie MIQUEL ; Françoise PEREZ (représentée par sa suppléante Françoise CASSAN) ; Bernard PETIT ; Maxime PISSANE ; Patrick RAVIER ; François RUBIRA ; Thérèse SALAVIN ; Jean-Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Claude TARRAGA ; Théodorus VAN DER RAADT ; Arnaud VIALANEIX ; Dominique VIDAL ; Betty WAMPFLER

Ayant donné pouvoir : Bruno ORTIZ à Luc LOUIS ; Franck POUJOL RICARD à Grégory BOULET ; Cécile SEGUIN à Nolwenn MILLET PION ; Alain TAILHAN à Sylvie PIQUEL

Étaient absents : Henri ROGNON

A été élu secrétaire de séance : Thérèse SALAVIN

Délibération n° : 2026.06.04/105

Objet : Création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

VU la loi n° 2015-991 du 7 août portant nouvelle organisation territoriale de la république, et notamment son article 35 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

VU le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026 portant installation du Conseil de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux pour le mandat 2026-2032 ;

CONSIDERANT qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée afin d'évaluer les transferts de charges ;

CONSIDERANT qu'en application des dispositions précitées, cette commission doit être créée par délibération du conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

CONSIDERANT que chaque commune doit nécessairement disposer d'un représentant ;

CONSIDERANT que la proposition est faite que la CLECT soit composée d'un délégué par commune, désigné par le maire parmi les membres de son conseil municipal, soit un total de 36 membres ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (48 POUR)**

- **Décide de créer** une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le mandat 2026-2032 ;
- **Fixe à 36** le nombre de membres de la CLECT ;
- **Précise que** chaque maire devra désigner un délégué parmi les membres de son conseil municipal pour représenter la commune au sein de la CLECT ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
Mme Thérèse SALAVIN



Le Président
M. Patrick CABROL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr